Demande d'aide juridictionnelle

(Loi n°91-647 du 10 juillet 1991 et décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991)

cerfa n° 12467#01

VOUS-MÊME :

Madame ❐ Monsieur ❐

Votre nom *(de naissance)* :

Eventuellement, votre nom d'époux(se)

Vos prénoms :

Votre date de naissance : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐ Votre lieu de naissance :

Votre nationalité : française ☐ de l'Union européenne ☐ autre ☐

Votre adresse :

Code postal : ☐☐☐☐☐ Commune :

Votre numéro de téléphone ou de télécopie, le cas échéant : ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐

Votre profession ou situation actuelle :

Vous vivez : seul(e) ☐ en couple ☐ Depuis le : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

VOTRE CONJOINT(E), VOTRE CONCUBIN(E) OU VOTRE PARTENAIRE D'UN PACS :

Son nom *(de naissance)* :

Eventuellement, son nom d'époux(se)

Ses prénoms :

VOS ENFANTS ET LES PERSONNES À VOTRE CHARGE OU HABITANT HABITUELLEMENT AVEC VOUS :

Nom(s) et prénoms	Lien de parenté (ex : fils, neveu, mère)	Date de naissance

Si vous manquez de place, complétez cette liste sur une feuille blanche que vous joindrez à votre demande

Si la demande est faite au nom d'un enfant mineur *(moins de 18 ans) ou d'un majeur protégé (placé sous tutelle, curatelle...)*

Nom et prénom du représentant légal :

Précisez *(père, mère, tuteur, curateur, administrateur légal, administrateur ad hoc)* :

Adresse du représentant légal :

Code postal : ☐☐☐☐☐ Commune :

Téléphone *(facultatif)* : ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐

Demande d'aide juridictionnelle

(Loi n°91-647 du 10 juillet 1991 et décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991)

Votre affaire :

Votre ou vos adversaire(s) : *(à compléter dans la mesure où vous possédez ces informations)*

NOM	PRENOMS	ADRESSE

Si vous manquez de place, complètez cette liste sur une feuille blanche que vous joindrez à votre demande

Décrivez l'accord amiable que vous souhaitez conclure ou exposez votre affaire :

2

Avez vous déjà bénéficié d'une aide juridictionnelle dans cette affaire ? Oui ❐ Non ❐

Cette aide concernait-elle une transaction ? *(c'est-à-dire un accord amiable avec votre adversaire)* Oui ❐ Non ❐

Un juge a-t-il déjà été saisi dans cette affaire ? Oui ❐ Non ❐

Si oui, précisez la juridiction :

(Exemple : tribunal de grande instance de Nanterre)

et la date à laquelle vous êtes convoqué(e) : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Souhaitez-vous faire exécuter une décision de justice déjà rendue ? Oui ❐ Non ❐

Si oui, à quel endroit doit-elle être exécutée?

Souhaitez-vous exercer un recours contre une décision de justice ? Oui ❐ Non ❐

Vous choisissez ou demandez l'assistance de :

Vous avez choisi :

un avocat ❐ *un avoué* ❐ *un huissier de justice* ❐

Maître : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

ou

Vous demandez la désignation :

d'un avocat ❐ *d'un avoué* ❐ *d'un huissier de justice* ❐

Des honoraires ont-ils déjà été versés ? Oui ❐ *(joignez la copie de la facture payée)* Non ❐

Avez-vous une assurance prenant en charge les frais du procès (facultatif) ? Oui ❐ Non ❐

Déclaration de ressources

Quelle est la période prise en compte pour le calcul de vos ressources ?

- Si, au moment de votre demande, vos ressources n'ont pas changé depuis l'année dernière, les ressources prises en compte seront celles que vous avez déclarées pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année dernière.
- Si votre situation financière a changé *(à la suite d'un licenciement ou inversement d'une reprise d'activité, d'une séparation ou d'une nouvelle union,...)*, ce sont vos ressources actuelles qui seront prises en compte, à partir du 1er janvier de cette année et jusqu'à la date de votre demande.

Si vous êtes allocataire du RMI, du fonds national de solidarité ou de l'allocation d'insertion, ou si vous êtes victime d'un des crimes considérés comme étant les plus graves ou ayant droit d'une victime de tels actes (meurtre, actes de torture ou de barbarie, viol...), ou si votre action est engagée devant le tribunal départemental des pensions militaires ou la cour régionale des pensions, **vous n'avez pas à remplir cette déclaration** ; il vous suffit de produire le justificatif de votre situation.

		Vos ressources	*Les ressources de votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire de PACS*	*Les ressources d'une autre personne vivant habituellement au foyer (enfant ou personne à charge) précisez : .....*	*Les ressources d'une autre personne vivant habituellement au foyer (enfant ou personne à charge) précisez : .....*
a.	Aucun revenu				
b.	Salaires, traitements nets imposables *(figurant sur vos fiches de paye)*				
c.	Revenus non-salariés *(revenus agricoles, industriels ou commerciaux ou non commerciaux)*				
d.	Allocations de chômage				
e.	Indemnités journalières *(maladie, maternité ,maladie professionnelle, accident du travail)*				
f.	Pensions, retraites, rentes et préretraites				
g.	Autres ressources *(ex : loyers que vous avez perçus, revenus des capitaux, revenus des valeurs mobilières...)*				
h.	Pensions alimentaires *(montant qui vous a été effectivement versé)*				
i.	Ressources imposables à l'étranger converties en euros				

Si vous manquez de place, complétez cette liste sur une feuille blanche que vous joindrez à votre demande

Indiquez :

- les pensions alimentaires que vous versez à des tiers :

_____

_____

_____

- la nature et la valeur des biens mobiliers *(actions, obligations, capitaux...)* et l'adresse et la valeur des biens immobiliers *(maison, terrain...)* même non productifs de revenus dont vous disposez :

_____

_____

_____

Vous souhaitez apporter des informations complémentaires sur votre situation :

Important :

Même si vous avez obtenu l'aide juridictionnelle, le juge peut, dans certains cas, vous condamner à payer les frais du procès engagés par votre adversaire.

Si votre action en justice est déclarée abusive par le juge, ou si vos ressources ont beaucoup augmenté depuis le moment où vous avez fait votre demande, ou en cas de fausse déclaration, l'aide juridictionnelle peut vous être retirée. Vous devrez alors rembourser tout ou partie des dépenses avancées par l'Etat.

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande d'aide juridictionnelle sont exacts :

Date : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐ *Signature du demandeur :*

La loi rend passible d'une peine de quatre ans d'emprisonnement et/ou de 9000 euros d'amende toute personne qui aura fourni, en connaissance de cause, des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente demande d'aide juridictionnelle (article 22 - II de la loi n°68-690 du 31 juillet 1968).

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

Vous avez rempli votre demande d'aide juridictionnelle. Pour que votre dossier soit complet, vous devez fournir les pièces indiquées au dos de la notice jointe.